



BULLETIN SPÉCIAL SUR ... LES PROJETS DE MOBILITÉ

QU'ENTEND-ON PAR « MOBILITÉ DES ÉLÈVES » ?

La mobilité des élèves recouvre l'ensemble des séjours d'élèves, individuels ou groupés, hors du territoire français à des fins pédagogiques, professionnelles, linguistiques ou culturelles. La mobilité s'effectue, parfois, dans le cadre de partenariats scolaires. Ces partenariats visent à mettre en relation un établissement français et un établissement étranger. Ils peuvent donner lieu à :

- * un partenariat dans le cadre d'un programme européen (e twinning), d'accords bilatéraux nationaux ou académiques (Ofaj)
- * un appariement
- * des séjours linguistiques et culturels organisés ou non par des opérateurs de voyages
- * de partenariats avec un établissement scolaire ou une entreprise à l'étranger donnant lieu à des périodes de formation et de stages en milieu professionnel à l'étranger
- * de partenariats d'établissement à établissement donnant lieu à des périodes de scolarisation individuelle dans un établissement étranger



PROCÉDURES ET RÉGLEMENTATION DES SÉJOURS ET VOYAGES

Ce n'est qu'après une succession de longues étapes qui vont supposer des démarches, entretiens et actions que peut aboutir un projet de mobilité. Il va mobiliser de nombreux acteurs : coordonnateur de projet, Chef d'établissement, Adjoint-gestionnaire, Services du Rectorat, parents, élèves, communauté scolaire et partenaires sociaux-économiques.

Tout projet de mobilité doit d'abord être évoqué avec le Chef d'établissement avant de formaliser la demande. Il peut, après cet entretien préalable, être présenté et validé par le Conseil d'administration. Les modalités communes d'organisation des sorties et voyages scolaires dans les EPLE, auxquelles il convient de se référer, sont précisées dans la circulaire N° 2011-117 du 3 août 2011.

Le CA donne délégation de signature au Chef d'établissement et se prononce sur la participation des familles, le droit à percevoir des dons, les modalités de prise en charge des accompagnateurs et le budget etc...Celui-ci tient compte, bien évidemment, des ressources (dons, subventions, participation des familles etc...) mais également des dépenses qui seront engagées. Ces dépenses correspondent aux nombreux frais (déplacement, hébergement, nourriture, excursions, sorties etc...) que suppose le projet pour lequel un prestataire sera retenu. Ce dernier aura préalablement répondu à l'appel d'offres lancé par l'Adjoint-gestionnaire sur la plateforme AJI.FR en saisissant une

PROCÉDURES ET RÉGLEMENTATION DES SÉJOURS ET VOYAGES (SUITE)

offre tarifée correspondant au cahier des charges qui sera examinée en commission dans l'établissement.

Selon les modalités académiques, les établissements transmettent au Rectorat (DAREIC) un dossier recensant toutes les informations relatives au déplacement. Le dossier est analysé puis approuvé par les services rectoraux.

Le contrat entre le prestataire et le Chef d'établissement, qui prévoit un échéancier et des clauses sur lesquels les deux parties se seront entendues, peut dès lors, être signé.

Après ces démarches administratives, commence alors la seconde phase, la plus ardue, le financement du projet.

L'adjoint-gestionnaire interviendra pour collecter certaines sommes : la participation des familles et les subventions allouées par les CCAS, la CAF, les mairies et autres collectivités territoriales, les chèques vacances, les sommes perçues par l'association de parents d'élèves, lors de l'organisation d'actions et manifestations diverses étant reversées sous forme de dons.

Une fois le budget "bouclé", sont lancés les préparatifs d'avant départ. Ils prévoient notamment la mise à disposition d'une pharmacie par l'Infirmier, d'une régie par la Gestion qui viendra pallier les petites dépenses imprévues (frais médicaux etc...). Et puis enfin arrivent le jour du départ et bien trop rapidement le retour en classe, avec pour chaque jeune des souvenirs plein la tête et une expérience inoubliable partagée avec leurs enseignants qui devront dresser un bilan pédagogique et financier.

RETROSPECTIVE... TEMOIGNAGES ET SOUVENIRS DE SÉJOURS LINGUISTIQUES

« Les projets de mobilité initiés depuis 2011 par les équipes pédagogiques de BTS Assistant de gestion (actuellement BTS GPME) ont pour but principalement de faire découvrir d'autres horizons aux étudiants et leur permettre d'acquérir des compétences professionnelles, sociales et interculturelles. Ainsi, grâce aux fonds libres attribués par l'AGEFOS PME au titre de la taxe d'apprentissage, pour les sections technologiques, j'ai collaboré activement à plusieurs projets de mobilité qui se sont succédés : **Trinidad, Sainte-Lucie, Martinique, Saint-Domingue, Angleterre, Miami, Porto Rico.** »
Mme MARTIAL Sylviane

« Les séjours linguistiques ont pour but de faire pratiquer la langue aux élèves dans un contexte authentique, de leur faire découvrir la culture du pays et de rencontrer des personnes qui viennent d'autres horizons. Ces projets ont eu de multiples impacts. Avant le départ, les élèves ont du s'investir pour mener à bien le projet, ce qui a permis de souder le groupe et de leur faire prendre conscience de la valeur de l'entraide et du travail collectif. »
Mmes ALLIAUME Audrey BERNARD Saïda (Séjours à Londres, en 2017, Miami, en 2018 et 2019)



La Section EURO Espagnol avec Mmes LYCAON L. SARANT J., MM BORDIN D. et MALAHEL B. (en 2015 à Madrid, Tolède, en 2017, à Grenade et Seville, en 2019 à Madrid, Tolède et Salamanque)

La classe de 1ère STMG EURO anglais, à Miami, sous l'impulsion de Mme QUISTIN Marie-Claude (Séjours à la Barbade et à Miami)



La Sde Art Danse, en 2018 avec Mme TORIN R. et M. BORDIN D. à Poitiers et Paris

Directeur de publication
JOTHAM Claude, Proviseur du LGT Faustin Fléret
Comité de rédaction :
BIGARD Claudine, professeure de lettres
LYCAON Lilas, professeure d'espagnol
PALATIN Louise-Anna, professeure d'économie-gestion



LGT Faustin FLERET Quartier Espérance 97111 MORNE A L EAU
Téléphone : 0590 24 80 11 Télécopie : 0590 24 93 26
Adresse de messagerie : plancomaccuell.fautstin@gmail.com
Site Web : <https://faustinfleret.lyc.ac-guadeloupe.fr>